



POLYNESIE FRANÇAISE  
Commune de HUAHINE

RECUEIL EN PREFECTURE  
Le 29 mars 2018  
VIA DOTELEC - Dematis  
REPUBLICQUE FRANÇAISE  
Liberté – Égalité – Fraternité

**DÉLIBÉRATION N° 2018.00022/2018 du 20 mars 2018**

**Constatant la concordance avec le Compte de gestion 2017 du budget annexe du service hydraulique du Trésorier des Iles-sous-le-vent, et approuvant le Compte administratif 2017 du budget annexe du service hydraulique du Maire**

En sa séance du 20 mars 2018 à 08 heures 30, convoquée par M. Marcelin LISAN, Maire, sous sa présidence, avec Mme Nicole PAU EPSE ROURA, secrétaire de séance nommée conformément à l'article L.2121-25 du CGCT.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE HUAHINE,**

ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint  
sous la présidence de Monsieur Marcelin LISAN, Maire,

- Vu** la Loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- Vu** les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007, relative à la simplification du droit ;
- Vu** l'instruction M14 ;
- Vu** la synthèse de la réunion du service public industriel commercial (SPIC) du service hydraulique de la commune de Huahine en date du 09 mars 2018 ;
- Vu** le Compte administratif 2017 du budget annexe du service hydraulique du Maire ;
- Vu** le Compte de gestion 2017 du budget annexe du service hydraulique du Trésorier Payeur des Iles-sous-le-vent ;
- Oùï** la présentation et les explications du Maire ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :**

- Article 1<sup>er</sup> :** Il est constaté la concordance des résultats du Compte de gestion 2017 du budget annexe du service hydraulique du Trésorier des Iles-sous-le-vent avec le Compte administratif 2017 du budget annexe du service hydraulique du Maire.
- Article 2 :** Le Compte administratif 2017 du budget annexe du service hydraulique du Maire, qui fait apparaître les résultats suivants, est approuvé :

.../...

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement	Global
Recettes	56 116 183	38 335 295	94 451 478
Dépenses	58 201 048	35 049 293	93 250 341
Résultats de l'exercice	-2 084 865	3 286 002	1 201 137
Résultats reportés de l'exercice 2016	3 256 404	-44 876 888	-41 620 484
Résultats cumulés	1 171 539	-41 590 886	-40 419 347

**Article 3 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.

**Article 4 :** Le Maire et le Trésorier Payeur des Iles-sous-le-vent, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

### **EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION**

Vingt-neuf (29) membres du Conseil Municipal étant en exercice.

26 membres sont présents au moment du vote :

M. Marcelin LISAN (maire), Mme Dorida VAIHO EPSE HEITAA (2<sup>e</sup> adjoint au maire), M. Antonio MALATESTE (Maire délégué de FAIE), M. Bruno TAAROAMEA, M. Georges TUIHANI, Mme Tatiana TAPAO EPSE FAAHU (6<sup>e</sup> adjoint au maire), M. Eremoana TEPA (7<sup>e</sup> adjoint au maire), Mme Rosine TEMAUU EPSE MAI (8<sup>e</sup> adjoint au maire), Mme Camille FAATAUIRA, M. Gaston LEMAIRE, Mme Nicole PAU EPSE ROURA (maire délégué de FITII), M. Claude CHONG (maire délégué de Haapu), M. Richard MAITERAI (maire délégué de Maeva), M. Romain TUIHANI-TEHEIURA (maire délégué de Maroe), M. Eugène TUIHANI (maire délégué de Parea), M. Grégoire TUMARAE (maire délégué de Tefarerii), M. Pitori GIBERT (conseiller municipal avec délégation), M. Timiona Ervan TEFAATAUMARAMA (conseiller municipal de Maeva), Mme Mathilde TINITUA EPSE BUARD (conseiller municipal de Fitii), Mme Moeata TAEREA (conseiller municipal de Fare), Mme Clotilde Gloria TEHAAMANA EPSE FANAURA (conseiller municipal de Maeva), M. Ronald CHEOU (conseiller municipal de Maeva), M. Nano HOPARA (conseiller municipal de Maeva), M. Gaéton MOU SIN (conseiller municipal de Fitii), M. Gérard TEPA (conseiller municipal de Fitii), M. Bernard LEFORT (conseiller municipal de Haapu)

3 membres ont donné pouvoir :

Mme Tania TEMAIANA EPSE TEREMATE (1<sup>er</sup> adjoint au maire) donne pouvoir à Mme Dorida VAIHO EPSE HEITAA, M. Erick FANIU (Conseiller municipal de FARE) donne pouvoir à M. Marcelin LISAN, M. Jean-Marie TEMAURI (conseiller municipal de Fitii) donne pouvoir à Mme Moeata TAEREA

0 membres sont absents :

Indications sur le résultat du vote :

Votants : 28 dont 3 pouvoirs

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : 1

Exprimés : 28

Votes pour : 28

Votes contre : 0

**La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.**

Le 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire,



Dorita VAIHO épouse HEITAA